

LA
COTISATION
ANNUELLE



COTISATION

ANNUELLE

Le paiement de la cotisation annuelle est obligatoire pour être inscrit au Tableau de l'Ordre. La cotisation couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars.

À QUOI SERT LA COTISATION?

La cotisation annuelle constitue la principale source de financement de l'Ordre.

L'Ordre consacre l'essentiel de ses ressources à accomplir sa mission d'assurer la protection du public, de contribuer à une justice accessible de qualité et de défendre la primauté du droit. En encadrant la pratique de plus de 30 000 avocats de tous les domaines de droit, le Barreau du Québec veille à mettre l'expertise de la profession d'avocat au service de l'intérêt collectif.



COTISATIONS 2025-2026 ET 2026-2027

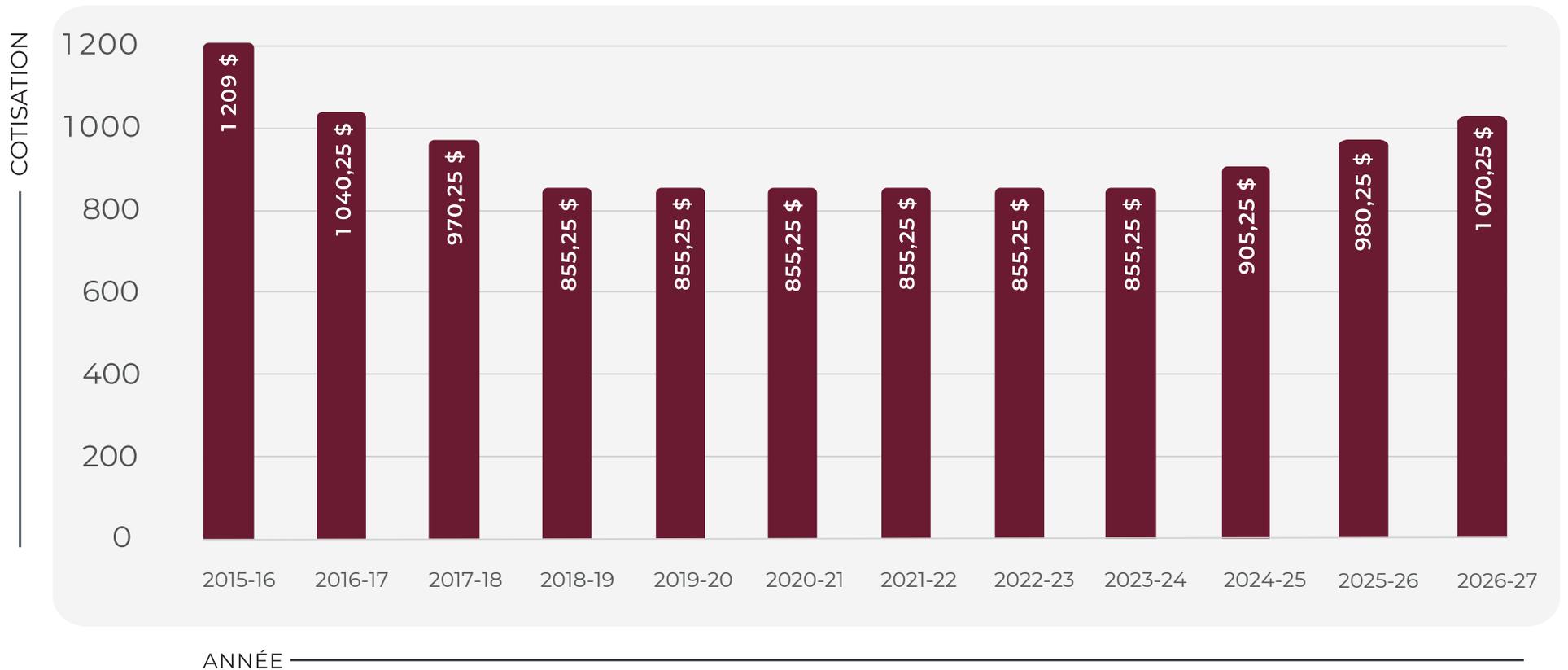
Membre régulier

Tarif réduit en fonction de l'année d'inscription au Tableau de l'Ordre.

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	COTISATION ANNUELLE 2025-2026
1 ^{re} année d'inscription au TO	313,49 \$
2 ^e année d'inscription au TO	653,07 \$
3 ^e année d'inscription au TO	808,24 \$
4 ^e année d'inscription au TO et +	980,25 \$
Catégorie avocat à la retraite	149 \$

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	COTISATION ANNUELLE 2026-2027
1 ^{re} année d'inscription au TO	342,30 \$
2 ^e année d'inscription au TO	713,05 \$
3 ^e année d'inscription au TO	882,45 \$
4 ^e année d'inscription au TO et +	1 070,25 \$
Catégorie avocat à la retraite	162,70 \$

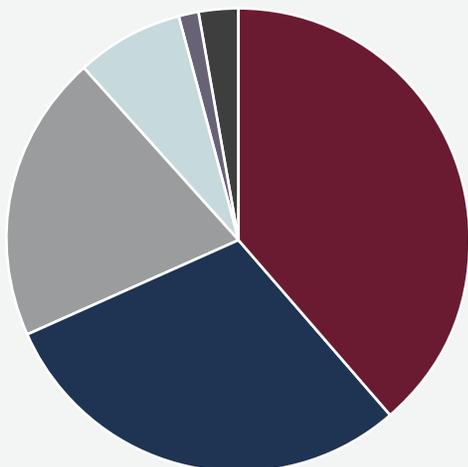
COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC



La cotisation ayant été réduite entre 2015-2016 et 2018-2019, et n'ayant pas été indexée depuis 2018-2019, cela constitue une réduction non seulement en dollars réels (1 209\$ versus 1 070,25\$), mais également en dollars actualisés (1 555,03\$ versus 1 070,25\$) depuis ce temps. En dollars actualisés, la cotisation de 2026-2027 demeure toujours moindre que celle de 2018-2019 (1 210,58\$ versus 1 070,25\$), alors que les dépenses de l'Ordre, comme celles de toutes les autres organisations, ont quant à elles augmenté puisqu'elles sont sujettes à l'inflation.

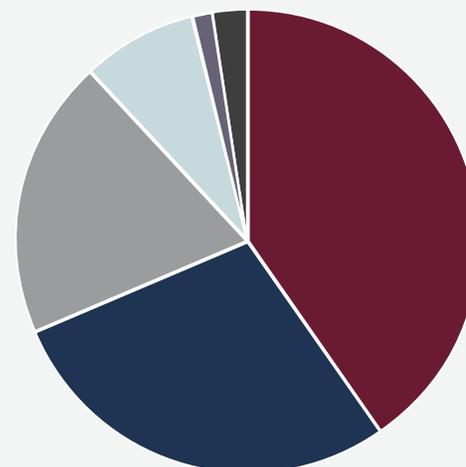
VOS COTISATIONS

2025-2026



- BARREAU DU QUÉBEC (980,25 \$)
- ASSURANCE RESPONSABILITÉ (750 \$)
- CAIJ (508,68 \$)
- BARREAU DE SECTION (EX. MONTRÉAL) (191,70 \$)
- OFFICE DES PROFESSIONS (35 \$)
- PAMBA (65 \$)
- ASSISTANCE PARENTALE POUR LES MEMBRES TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA) (0 \$)

2026-2027



- BARREAU DU QUÉBEC (1 070,25 \$)
- ASSURANCE RESPONSABILITÉ (750 \$)
- CAIJ (521,40 \$)
- BARREAU DE SECTION (EX. MONTRÉAL) (210 \$)
- OFFICE DES PROFESSIONS (35 \$)
- PAMBA (65 \$)
- ASSISTANCE PARENTALE POUR LES MEMBRES TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA) (0 \$)

VOICI EN RÉSUMÉ CE QUI A ÉTÉ CONSIDÉRÉ AFIN DE FIXER L'AUGMENTATION DE LA COTISATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026-2027 :

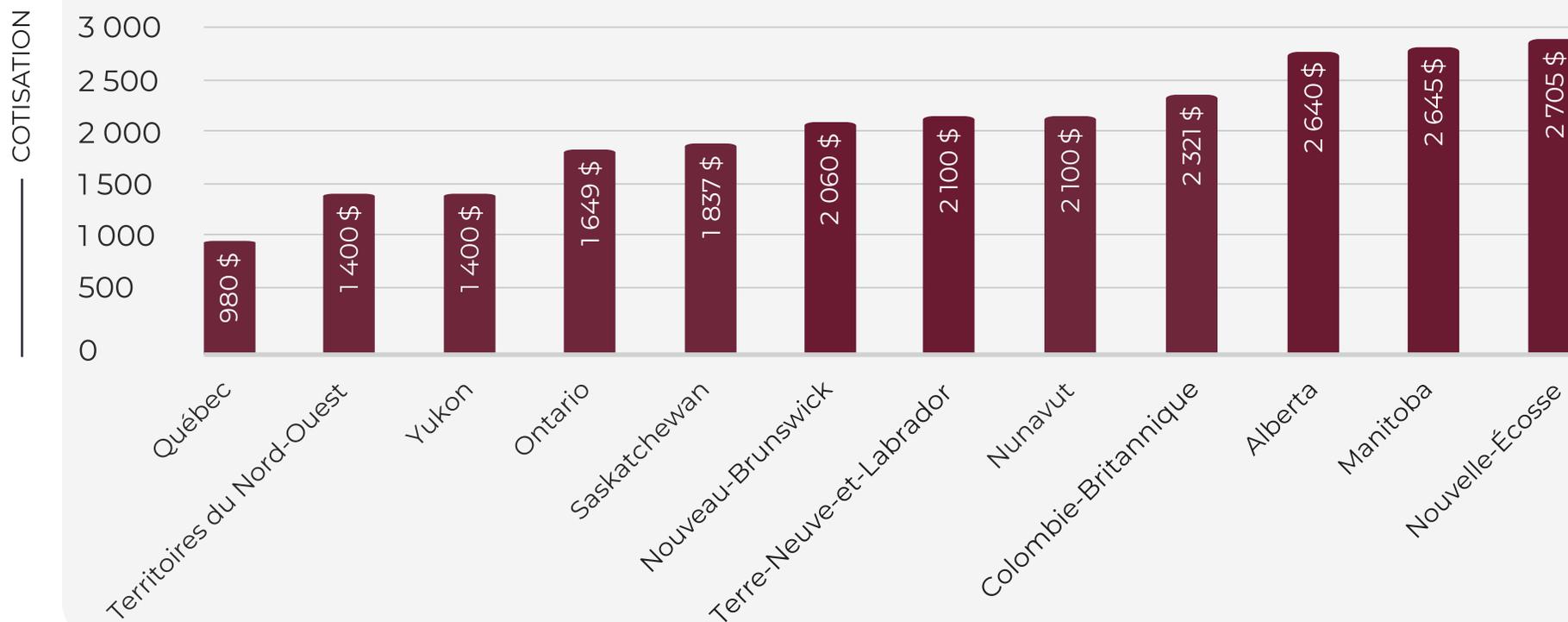
- L'historique de l'évolution des cotisations, et ce, au-delà des dix dernières années. La cotisation n'avait pas été indexée depuis l'exercice 2015-2016, une augmentation progressive de la cotisation a débuté depuis l'exercice 2024-2025.
- Les résultats réels de l'exercice financier 2024-2025, les résultats de l'exercice financier actuellement en cours, soit l'exercice 2025-2026, et la projection des résultats au 31 mars 2026.
- Le solde des surplus non affectés qui s'établit à 3,4 M\$ au 31 mars 2025 et l'évolution projetée des surplus non affectés au 31 mars 2026.
- Les règles recommandées par les auditeurs de saine gestion des surplus non affectés devant se situer entre 10% et 20% des charges annuelles récurrentes.
- Les prévisions budgétaires 2026-2027, incluant une gestion serrée des dépenses.
- Le plan stratégique 2022-2026 ainsi que les dossiers prioritaires établis par le Conseil d'administration.
- Les orientations dégagées par le Conseil d'administration voulant que les cotisations des membres doivent être ajustées à la réalité financière du Barreau du Québec et que dans ce cadre, elles doivent être fixées en tenant compte du niveau des surplus présents et anticipés.
- La transformation numérique de l'Ordre au bénéfice des membres, des partenaires de l'écosystème et du public, permettant d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'organisation, par exemple le portail des membres et toutes les fonctionnalités qui s'y ajouteront visant à faciliter la communication et les transactions entre l'Ordre et sa clientèle ou permettre l'identification des membres en temps réel auprès de l'écosystème de la justice (ex. : Lexius, les plumitifs, etc.).

VOICI EN RÉSUMÉ CE QUI A ÉTÉ CONSIDÉRÉ AFIN DE FIXER L'AUGMENTATION DE LA COTISATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026-2027 : (SUITE)

- La réforme du programme d'inspection professionnelle pour veiller à la mission de protection du public.
- L'évolution du taux d'inflation projetée par des experts.
- L'estimation du nombre de membres.
- La masse salariale du personnel du Barreau du Québec.
- Les fonds affectés à l'entretien et modernisation de l'immeuble.
- Les revenus potentiels de formation continue basés sur l'expérience et les nouveaux objectifs.

LA COTISATION RÉGULIÈRE DU BARREAU DU QUÉBEC DEMEURE LA COTISATION LA PLUS BASSE AU CANADA LORSQUE COMPARÉE À CELLE DES AUTRES BARREAUX CANADIENS.

COTISATION RÉGULIÈRE PAR PROVINCE 2025-2026 (\$)



BARREAUX CANADIENS

Au Québec, il existe deux ordres de juristes, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires. La cotisation régulière de la Chambre des notaires est de 1 530 \$ pour l'exercice 2025-2026.